



# ÉVOLUTIONS PAC 2023 – 2027 ET VOTRE COMPTE TÉLÉPAC

Septembre 2022

[po.chambre-agriculture.fr](http://po.chambre-agriculture.fr)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

## **Comment se connecter à mon compte Télépac ?**

- P.05 Déjà utilisateur de Télépac
- P.08 Première connexion ou mot de passe / code Télépac égarés
- P.10 Mettre à jour son code TéléPAC
- P.12 Récupérer son code TéléPAC
- P.13 Demander un nouveau numéro de PACAGE

## **Consulter mon dossier Télépac**

- P.15 Informations disponibles dans Télépac
- P.17 Consulter ses données d'exploitation et ses références bancaires
- P.19 Consulter ses données d'élevage bovins
- P.21 Consulter une campagne PAC et accéder aux courriels de la DDTM
- P.23 Abonnement aux courriels Télépac
- P.28 Mettre à jour les données d'exploitation et les références bancaires

## **Déléguer son dossier PAC à la Chambre d'agriculture**

- P.31 Délégation du dossier PAC

## **PAC 2023 - Système de suivi des surfaces en temps réel**

- P.35 Plaquette information

## **Actualité : PAC et crise**

- P.38 PAC 2023 – 2027 Actualité PSN



**COMMENT SE  
CONNECTER À  
SON COMPTE  
TÉLÉPAC**

## Se connecter au site Télépac

1. Se rendre à l'adresse

<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

2. Vous arrivez sur la page d'accueil de Télépac.

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

**telepac** Bienvenue sur le site  
des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES CONSEILS QUESTIONS / RÉPONSES CONDITIONNALITÉ FORMULAIRES ET NOTICES 2020 FORMULAIRES ET NOTICES 2021 FORMULAIRES ET NOTICES 2022

Utilisateur :   
(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

[▶ Connexion](#)

[▶ Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

---

### TELEDECLARATION DES DOSSIERS PAC 2022

- La télédéclaration du dossier PAC 2022 est fermée. Vous pouvez toujours consulter votre télédéclaration déposée sur telepac.
- Drogations jachères SIE suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie : les modalités de déclaration ont été adaptées, reportez-vous à la notice "Dispositions générales relatives à la campagne2022" dans l'onglet "Formulaires et notices 2022"

---

### TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2022

- Pour les agriculteurs de métropole, les télédéclarations des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL), d'aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) pour 2022 sont fermées. Vous pouvez toujours consulter vos télédéclarations déposées sur telepac.
- Pour les agriculteurs des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), la télédéclaration des demandes d'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) pour 2022 est ouverte depuis le 1er mars. Du 16 juin au 11 juillet 2022 inclus, il est encore possible de déposer une demande d'aide mais des pénalités de retard de dépôt seront appliquées.

## Étape 1 : Renseigner l'identifiant et le mot de passe

1. Renseigner dans le champ « **Utilisateur** » votre numéro de PACAGE (9 chiffres commençant par 066).
2. Renseigner dans le champ « **Mot de passe** » le mot de passe que vous avez créé lors d'une précédente connexion. (**Attention : le mot de passe n'est pas le code TéléPAC**)

Si tout cela est correct, vous accédez à votre compte [Télépac](#).

## DÉJÀ UTILISATEUR DE TÉLÉPAC

Utilisateur :   
(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

[▶ Connexion](#)

[▶ Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

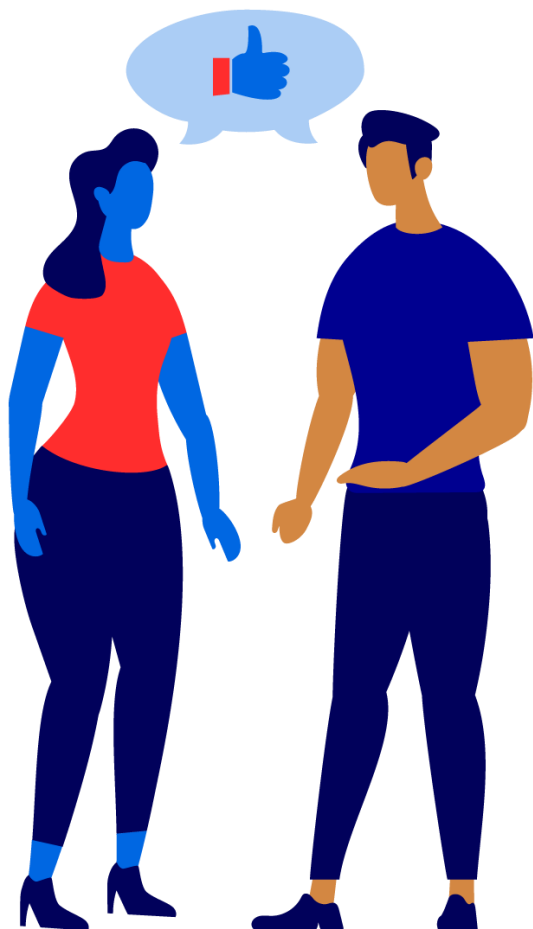


Remarque : si vous ne vous êtes pas connectés depuis l'envoi du dernier code Télépac, l'application vous demandera de renseigner votre [nouveau code TéléPAC](#).

Si vous ne retrouvez plus votre code TéléPAC, voir [Comment récupérer son code Télépac](#).

# Code TéléPAC et mot de passe :

## À NE PAS CONFONDRE !



Attention de ne pas confondre le code Télépac avec le mot de passe qui vous permet de vous connecter sur votre session TéléPAC.

Ce mot de passe est à renouveler de manière complètement indépendante de la mise à jour du code TéléPAC. Pour rappel, il doit respecter les trois règles suivantes :

- ✓ le mot passe contient huit caractères ;
- ✓ il se compose de trois types de caractères différents sur les quatre existants : lettres majuscules, lettres minuscules, chiffres et caractères spéciaux (& \ [ £ ! @) ;
- ✓ il devra être différent des cinq derniers mots de passe utilisés.




Le code Télépac vous est envoyé par courrier postal une fois par an (au cours du mois d'octobre).

Il est composé de

- 3 lettres en minuscule,
- 1 chiffre et,
- 4 lettres en minuscule.

**Exemple : aaa2aaaa**

  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PREFET des PYRÉNÉES ORIENTALES**

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer des Pyrénées-Orientales  
2 rue Jean Richepin  
BP 50909  
66020 PERPIGNAN Cedex

141

Dossier suivi par :

E-mail :

Tél :

À : PERPIGNAN, le 12/10/2021

**Objet : Notification de votre nouveau code telepac**

Madame, Monsieur,

Afin de sécuriser votre accès à votre compte telepac et d'éviter que d'autres personnes y aient accès à votre place, un « code telepac » personnel vous est attribué et est changé une fois par an. **Attention : il ne s'agit pas de votre mot de passe. Ce code ne sert pas directement à vous connecter à telepac mais constitue une clé de sécurité** qui peut vous être demandée afin de s'assurer de votre identité. Pour cette raison, il est strictement personnel et confidentiel et ne doit pas être transmis à d'autres personnes.


Vous trouverez ci-dessous votre nouveau code telepac, valable pour l'année à venir :

**Code telepac :**

Ce code vous sera demandé lors de votre prochaine connexion à telepac. Il vous sera également nécessaire si vous avez oublié votre mot de passe et souhaitez réinitialiser celui-ci.

**Il est par conséquent très important de conserver ce courrier et ce code. Ce code est indispensable pour accéder à votre compte telepac et par conséquent pour télédéclarer vos éventuelles demandes d'aides PAC 2022.**

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Je télédéclare mes aides **telepac** sur [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)

## 1<sup>ère</sup> partie : réinitialiser son compte TéléPAC.

Cliquer sur « **Créer un compte ou mot de passe perdu** »

## 2<sup>ème</sup> partie : renseigner tous les champs.

**N° Siret** → Seulement pour les sociétés

**Date naissance** → Seulement pour les individuels

# PREMIERE CONNEXION OU MOT DE PASSE/CODE TELEPAC ÉGARÉS

Utilisateur :   
(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

[▶ Connexion](#)

[▶ Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

**Création du compte / mot de passe perdu**

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :

Code INSEE du siège de l'exploitation :

N° SIRET de l'exploitation :  ← **Sociétés**

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :  ← **Individuels**

5 derniers caractères du RIB/IBAN :

Code telepac \* :

*\* Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique.*

*Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.*

[▶ Valider](#) [▶ Annuler](#)

Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez-le en [▶ cliquant ici](#)



## 3<sup>ème</sup> partie: renseigner un nouveau mot de passe

Renseigner un mot de passe que vous choisissez et confirmez-le en le réécrivant à l'identique dans les deux cases, puis « **Valider** ».

Votre compte est confirmé. Vous pouvez accéder à Télépac.

### Création du mot de passe

Lors de vos prochaines connexions sur le site TelePAC, vous devrez vous authentifier en indiquant votre numéro Pacage (qui est votre identifiant) et votre mot de passe. C'est vous qui choisissez votre mot de passe. Précisez le ci-après.

Le mot de passe doit :

- avoir une longueur minimale de 8 caractères
- contenir au moins trois des quatre types de caractères suivants : lettres minuscules, lettres majuscules, caractères spéciaux (&#{[|@]})\$£\$?!<>) et chiffres
- être différent des 5 derniers mots de passe utilisés.

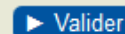
Numéro Pacage (identifiant de connexion) :

Mot de passe :  ←

Confirmation de la saisie du mot de passe :  ←

**Attention - Conservez soigneusement votre mot de passe car il vous sera demandé lors de vos prochaines connexions.**

**Si vous le perdez, vous aurez toutefois la possibilité de recréer un compte comme s'il s'agissait de votre première connexion à TelePAC.**

 Valider



***Pour les connexions suivantes, vous aurez uniquement besoin de votre numéro Pacage et de votre mot de passe créé.***

***Votre « code Télépac » ne vous servira plus sauf pour créer à nouveau votre compte si vous perdez votre mot de passe.***

# METTRE À JOUR SON CODE TÉLÉPAC

1. Renseignez le **code** que vous avez reçu par courrier postal dans la fenêtre qui s'est ouverte.
2. Puis « **Valider** »

Votre compte est confirmé. Vous pouvez accéder à Télépac.

Si l'application me demande de mettre à jour mon code Télépac ...

**Nouveau code telepac**

Vous vous connectez pour la première fois depuis qu'un nouveau code telepac vous a été attribué. Vous pouvez conserver votre identifiant et votre mot de passe actuels mais pour cela vous devez confirmer votre authentification.

A cet effet, veuillez renseigner votre nouveau code telepac.

Ce code vous est communiqué :

- soit dans un courrier généré à l'issue d'une demande de votre part
- soit, lors du renouvellement général des codes telepac, dans un courrier spécifique relatif à la nouvelle campagne.

Code telepac :

Attention: il s'agit d'un code confidentiel qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

Code telepac perdu ?  
Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez le en

## Avez-vous perdu votre code TéléPAC ?



Vous pouvez le réclamer  
directement sur **le site**  
(vous recevrez votre code par  
courrier postal)

ou



contactez par téléphone la  
**DDTM**  
Mme. Laurence MONIN  
au 04 68 38 12 34

# RÉCUPÉRER SON CODE TÉLÉPAC

### Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :	<input type="text" value="123456789"/>
Code INSEE du siège de l'exploitation :	<input type="text" value="12345"/>
N° SIRET de l'exploitation :	<input type="text" value="00000000000000"/>
Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :	<input type="text" value="20/10/2000"/>
5 derniers caractères du RIB/IBAN :	<input type="text" value="12345"/>
Code telepac * :	<input type="text"/>

\* Ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique.

Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

[▶ Valider](#) [▶ Annuler](#)

Code telepac perdu ? Contactez votre DDT(M)/DAAF ou demandez-le en [▶ cliquant ici](#)



# DEMANDER UN NOUVEAU CODE DE PACAGE

Si vous disposez **déjà d'un numéro Pacage** et que des **changements de forme juridique** sont intervenus au sein de votre exploitation, il convient de les signaler à la DDTM à l'aide du formulaire **[Déclaration des modifications intervenues au sein d'une exploitation.](#)**

La DDTM devra vous attribuer un nouveau numéro Pacage.



Afin que votre numéro de Pacage vous soit communiqué, il est impératif d'anticiper votre demande (elle peut être effectuée tout au long de l'année) et ainsi éviter le non paiement des aides.



En cas de doute, il vous appartient de contacter la DDTM du département du siège de votre exploitation, qui vous guidera dans vos démarches.

***DDTM 66 : Mme. MONIN au 04 68 38 12 34***

## ... Vous arrivez directement dans l'accueil de votre compte Télépac

MENTIONS LÉGALES CONSEILS QUESTIONS / RÉPONSES CONDITIONNALITÉ FORMULAIRES ET NOTICES 2020 FORMULAIRES ET NOTICES 2021 FORMULAIRES ET NOTICES 2022

N° PACAGE :  
EARL  
N° SIRET :  
Dernière connexion le 11/07/2022 à 09:40:39  
[▶ Modifier votre mot de passe](#)

### Téléprocédures

- > Données de l'exploitation
- > Références bancaires
- > Dossier PAC 2021
- > Délégation à un organisme de services
- > Dossier PAC 2022
- > Expérimentation de la modification de la déclaration du dossier PAC2022
- > ABA/ABL 2022
- > ABA/ABL 2021
- > Aide caprine 2022
- > Aide caprine 2021
- > Aides ovines 2022
- > Aides ovines 2021
- > Aides VSLM 2022
- > Aides VSLM 2021

### Mes données et documents

---

### TELEDECLARATION DU DOSSIER PAC 2022

- La télédéclaration des dossiers PAC 2022 est fermée.
- Dérogations jachères SIE suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie : les modalités de déclaration ont été adaptées, reportez-vous à la notice "Dispositions générales relatives à la campagne 2022" dans l'onglet "Formulaires et notices 2022" ci-dessus

---

### TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2022

- Les télédéclarations des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL), d'aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) pour 2022 sont fermées.

---

### Mise à jour des données de votre exploitation

- Si nécessaire, mettez à jour vos données d'exploitation (identification, contacts, adresses, associés, coordonnées bancaires) à partir des rubriques "Données de l'exploitation" et "Références bancaires".

---

### Telepac sur mobile

Installez l'application **telepac mobile** sur votre smartphone ou votre tablette Android.

Vous recevrez directement sur votre mobile des messages vous informant **en temps réel** du versement de vos aides PAC ou de l'arrivée d'un nouveau courrier de la DDT(M).

Vos relevés de paiement et vos courriers seront disponibles sur le mobile et vous pourrez les consulter **immédiatement**.

---

13



**CONSULTER  
MON  
DOSSIER  
TÉLÉPAC**

# INFORMATIONS DISPONIBLES DANS TÉLÉPAC

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 17h. [Déconnexion](#)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

# telepac

Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES | CONSEILS | QUESTIONS / RÉPONSES | CONDITIONNALITÉ | FORMULAIRES ET NOTICES 2020 | FORMULAIRES ET NOTICES 2021 | FORMULAIRES ET NOTICES 2022

N° PACAGE : 1  
EARLAY  
N° SIRET : 4  
Dernière connexion le 10/08/2022 à 11:28:12  
[► Modifier votre mot de passe](#)

### Téléprocédures

- > Données de l'exploitation
- > Références bancaires
- > Dossier PAC 2021
- > Délégation à un organisme de services
- > Dossier PAC 2022
- > Expérimentation de la modification de la déclaration du dossier PAC2022
- > ABA/ABL 2022
- > ABA/ABL 2021
- > Aide caprine 2022
- > Aide caprine 2021
- > Aides ovines 2022
- > Aides ovines 2021
- > Aides VSLM 2022
- > Aides VSLM 2021

### Mes données et documents

- > Données de l'exploitation
- > Données d'élevage
- > Campagne 2022
- > Campagne 2021
- > Campagne 2020
- > Campagne 2019
- > Campagne 2018

### TELEDECLARATION DU DOSSIER PAC 2022

- La télédéclaration des dossiers PAC 2022 est fermée.
- Drogations jachères SIE suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie : les modalités de déclaration ont été adaptées, reportez-vous à la notice "Dispositions générales relatives à la campagne 2022" dans l'onglet "Formulaires et notices 2022" ci-dessus

### TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2022

- Les télédéclarations des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL), d'aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) pour 2022 sont fermées.

### Mise à jour des données de votre exploitation

- Si nécessaire, mettez à jour vos données d'exploitation (identification, contacts, adresses, associés, coordonnées bancaires) à partir des rubriques "Données de l'exploitation" et "Références bancaires".

### Telepac sur mobile

Installez l'application **telepac mobile** sur votre smartphone ou votre tablette Android.

Vous recevrez directement sur votre mobile des messages vous informant **en temps réel** du versement de vos aides PAC ou de l'arrivée d'un nouveau courrier de la DDT(M).

Vos relevés de paiement et vos courriers seront disponibles sur le mobile et vous pourrez les consulter **immédiatement**.

### Dans votre espace Données et documents

Vous pouvez accéder aux données détaillées concernant le **paiement de vos aides**. Pour prendre connaissance de ce service telepac, [cliquez sur ce lien](#)

Vous pouvez aussi consulter les données détaillées de votre **élevage bovin**. Pour prendre connaissance de ce service telepac, [cliquez sur ce lien](#).

Bloc des télédéclarations

Informations concernant les données de l'exploitation et campagnes PAC précédentes

Formulaires et notices 2022 (formulaire de demande de numéro PACAGE, formulaire de déclaration des modifications intervenues au sein de l'exploitation, clauses de transfert de DPB...)

# CONSULTER SES DONNÉES D'ÉLEVAGE BOVIN

1. Se rendre dans le module « **Mes données et documents** »
2. Cliquer ensuite sur « **Données d'élevage** »

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 17h. [▶ Déconnexion](#)

Logo République Française  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

# telepac

Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES | CONSEILS | QUESTIONS / RÉPONSES | CONDITIONNALITÉ | FORMULAIRES ET NOTICES 2020 | FORMULAIRES ET NOTICES 2021 | FORMULAIRES ET NOTICES 2022

N° PACAGE  
EARLAYM  
N° SIRET :  
Dernière connexion le 09/09/2022 à 17:22:57  
[▶ Modifier votre mot de passe](#)

Téléprocédures

- Mes données et documents
  - Données de l'exploitation
  - Données d'élevage
  - Campagne 2022
  - Campagne 2021
  - Campagne 2020
  - Campagne 2019
  - Campagne 2018
  - Campagne 2017
  - Campagne 2016
  - Campagne 2015
  - Campagne 2014
  - Campagne 2013
  - Campagne 2012

TELEDECLARATION DU DOSSIER PAC 2022

- La télédéclaration des dossiers PAC 2022 est fermée.
- Dérogations jachères SIE suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie : les modalités de déclaration ont été adaptées, reportez-vous à la notice "Dispositions générales relatives à la campagne 2022" dans l'onglet "Formulaires et notices 2022" ci-dessus

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2022

- Les télédéclarations des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL), d'aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) pour 2022 sont fermées.

Mise à jour des données de votre exploitation

- Si nécessaire, mettez à jour vos données d'exploitation (identification, contacts, adresses, associés, coordonnées bancaires) à partir des rubriques "Données de l'exploitation" et "Références bancaires".

Telepac sur mobile

Installez l'application **telepac mobile** sur votre smartphone ou votre tablette Android.

Vous recevrez directement sur votre mobile des messages vous informant **en temps réel** du versement de vos aides



**Ce service vous permet de consulter les données détaillées aux bovins que vous détenez ou que vous avez détenus. relatives**



### 3. Vous accédez à

- l'effectif actuel,
- la base des données,
- Le calcul des UGB

The screenshot shows the telepac web application interface. At the top left is the French Republic logo with the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE'. To its right is the 'telepac' logo in green and blue, followed by the text 'Données d'élevage'. In the top right corner, there is a 'Déconnexion' button. Below the header is a navigation bar with a home icon and a 'BOVINS' tab. Underneath, there are three buttons: 'Effectif actuel', 'Base de données', and 'Calcul UGB'. Below the navigation bar, the page displays the following information: 'PACAGE : 999400492', 'PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION', and 'N° SIRET : 00000000000000'. A red bar with the text 'EFFECTIF ACTUEL' is visible. Below this, the message 'Aucune donnée d'élevage pour ce numéro pacage' is displayed.

# CONSULTER UNE CAMPAGNE PAC ET ACCÉDER AUX COURRIELS

1. Cliquer sur la rubrique « **Mes données et documents** ».
2. Puis cliquez sur la **campagne** de votre choix.



Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 17h. [Déconnexion](#)

 **telepac** Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES | CONSEILS | QUESTIONS / RÉPONSES | CONDITIONNALITÉ | FORMULAIRES ET NOTICES 2020 | FORMULAIRES ET NOTICES 2021 | FORMULAIRES ET NOTICES 2022

N° PACAGE : |  
EARL /  
N° SIRET :  
Dernière connexion le 10/08/2022 à 11:28:12  
[▶ Modifier votre mot de passe](#)

Téléprocédures

**Mes données et documents**

- > Données de l'exploitation
- > Données d'élevage
- > Campagne 2022
- > Campagne 2021
- > Campagne 2020
- > Campagne 2019
- > Campagne 2018
- > Campagne 2017
- > Campagne 2016
- > Campagne 2015
- > Campagne 2014
- > Campagne 2013
- > Campagne 2012
- > Campagne 2011
- > Campagne 2010
- > Campagne 2009
- > Campagne 2008
- > Campagne 2007

TELEDECLARATION DU DOSSIER PAC 2022

- La télédéclaration des dossiers PAC 2022 est fermée.
- Dérogations jachères SIE suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie : les modalités de déclaration ont été adaptées, reportez-vous à la notice "Dispositions générales relatives à la campagne 2022" dans l'onglet "Formulaires et notices 2022" ci-dessus

TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2022

- Les télédéclarations des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL), d'aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) pour 2022 sont fermées.

Mise à jour des données de votre exploitation

- Si nécessaire, mettez à jour vos données d'exploitation (identification, contacts, adresses, associés, coordonnées bancaires) à partir des rubriques "Données de l'exploitation" et "Références bancaires".

Telepac sur mobile

Installez l'application **telepac mobile** sur votre smartphone ou votre tablette Android.

Vous recevrez directement sur votre mobile des messages vous informant **en temps réel** du versement de vos aides PAC ou de l'arrivée d'un nouveau courrier de la DDT(M).

Vos relevés de paiement et vos courriers seront disponibles sur le mobile et vous pourrez les consulter **immédiatement**.

Dans votre espace Données et documents

## 1<sup>er</sup> onglet : « DOCUMENTS »

Vous accédez à vos :

- courriers,
- formulaires,
- restitutions RPG,
- paiements de votre choix.

Cliquez sur le document que vous souhaitez consulter, il s'affichera sous format **pdf** éditable.

Navigation Accueil Déconnexion

telepac Campagne 2021

DOCUMENTS SURFACES DPB MAEC / BIO CALCUL DES AIDES PAIEMENTS

Courriers Formulaires aides animales Formulaires Dossier PAC Assurance récolte

PACAGE EARL N° SIRET :

**COURRIERS**

Droit à paiement de base

- ▶ Courrier de notification du portefeuille DPB 2021 du 05/01/2022

Instruction du dossier Surface

- ▶ Lettre de fin d'instruction Surfaces
- ▶ Lettre de fin d'instruction MAEC Bio

Relevés de situation des aides

- ▶ Relevé de paiement du 18/10/2021
- ▶ Relevé de paiement du 08/12/2021
- ▶ Relevé de paiement du 03/03/2022
- ▶ Relevé de paiement du 04/05/2022

Décisions d'engagement MAEC Bio

- ▶ Décision d'engagement MAEC Bio (LR\_MAB)

# ABONNEMENT AUX COURRIELS TÉLÉPAC

1. Se rendre dans le module « **Mes données et documents** »
2. Cliquer sur « **Données de l'exploitation** »
2. Ensuite sur « **Abonnements courriels télépac**»
3. Cocher la case « **Je souhaite...**»
4. Cliquer sur « **Enregistrer** »

The screenshot shows the 'telepac' website interface. At the top right, there are navigation buttons: 'Navigation', 'Accéder à la déclaration', and 'Déconnexion'. The main header includes the French Republic logo and the text 'Données de l'exploitation'. Below this is a horizontal menu with categories: 'EXPLOITATION', 'RÉFÉRENCES BANCAIRES', 'AIDES "DE MINIMIS"', and 'Abonnement courriels telepac'. The 'Abonnement courriels telepac' section is highlighted in orange. Below the menu, there are input fields for 'PACAGE : |', 'EARL.', and 'N° SIRET :'. A prominent orange bar contains the word 'ABONNEMENT'. Below this, a checkbox is checked and circled in blue, with the text 'Je souhaite recevoir des notifications par courrier électronique (mail) lors de la publication dans mon espace personnel telepac de nouveaux courriers'. Below this, the text 'Ces notifications seront envoyées à l'adresse électronique suivante : :' is followed by the email address '@wanadoo.fr' which is circled in orange. At the bottom right, there is a button labeled 'ENREGISTRER'.

Navigation Accéder à la déclaration Déconnexion

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

telepac Données de l'exploitation

EXPLOITATION RÉFÉRENCES BANCAIRES AIDES "DE MINIMIS" Abonnement courriels telepac

Données identification N° détenteur et élevages Coordonnées Associés

PACAGE : | EARL. N° SIRET :

**ABONNEMENT**

Je souhaite recevoir des notifications par courrier électronique (mail) lors de la publication dans mon espace personnel telepac de nouveaux courriers

Ces notifications seront envoyées à l'adresse électronique suivante : : @wanadoo.fr

Si vous souhaitez modifier cette adresse, vous pouvez le faire dans la rubrique « Téléprocédures » > « Données de l'exploitation »

ENREGISTRER

## 2<sup>ème</sup> onglet : « SURFACES »

Vous trouverez tout ce qui concerne les ilots et les parcelles déclarés :

- RGP déclaré,
- Liste de parcelles déclarées,
- RGP constaté
- Animaux déclarés

telepac Campagne 2021

Navigation Accueil Déconnexion

DOCUMENTS SURFACES DPB MAEG / BIO CALCUL DES AIDES PAIEMENTS

Accueil RGP déclaré Liste parcelles déclarées RGP constaté Liste parcelles constatées Animaux

PACAGE EARL N° SIRET

**RGP DÉCLARÉ**

Couches

Ilots

N°Ilot	Surface graphique (ha)
1	0,77
2	2,75
3	2,88
4	0,24
5	0,48
6	1,28
7	0,80
8	1,70
10	0,89
11	0,64

Parcelles

SNA déclarées

Zones de densité homogène

Photo Carte Couleur Noir & blanc Calque Contour

Les données sur les surfaces 2021 que vous consultez sont celles qui correspondent à votre déclaration. Les données retenues pour le paiement de vos aides sont consultables dans le RGP constaté.

Echelle 1 / 50000

Curseur x: ----- y: -----

### 3<sup>ème</sup> onglet : « DPB »

Vous trouverez tout ce qui concerne les Droits au Paiement de Base.

- Portefeuille DPB,
- Activation des DPB,
- Solde DPB Estives.

Navigation Accueil Déconnexion

telepac Campagne 2021

DOCUMENTS SURFACES DPB MAEC / BIO CALCUL DES AIDES PAIEMENTS

Portefeuille DPB Activation DPB Solde DPB estive

PACAGE EARL / N° SIRET

#### PORTEFEUILLE DPB

DPB initiaux au 16 mai 2020

	Nombre	Générateur	Propriétaire	Valeur unitaire 2021 (€)	Montant du portefeuille (€)
	6,56	Vous	Vous	79,05	518,57
<b>TOTAL</b>	<b>6,56</b>				<b>518,57</b>

Événements de transfert ou de subrogation  
Aucun événement n'a été pris en compte sur votre exploitation

DPB détenus avant dotation


	Nombre	Générateur	Propriétaire	Valeur unitaire 2021 (€)	Montant du portefeuille (€)
	6,56	Vous	Vous	79,05	518,57
<b>TOTAL</b>	<b>6,56</b>				<b>518,57</b>

## 4<sup>ème</sup> onglet : « MAEC/BIO »

Vous trouverez tout ce qui concerne la déclaration des Mesures Agro Environnementales et du BIO.

- RPG,
- Liste des engagements,
- Solde DBP Estives.

**La déclaration MAE et BIO ne concerne pas à tous les exploitants.**



Navigation Accueil Déconnexion

telepac Campagne 2021

DOCUMENTS SURFACES DPB MAEC / BIO CALCUL DES AIDES PAIEMENTS

Accueil RPG Synthèse

PACAGE EARL N° SIRET

**RESTITUTION DE VOS ENGAGEMENTS MAEC/BIO 2021** ► ACCEDER A LA CONSULTATION DU RPG MAEC/BIO

Le site telepac vous permet de consulter vos éléments déclarés et engagés dans des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et dans des aides à l'agriculture biologique (Bio) pour la campagne 2021.

Cette restitution correspond à la situation de votre dossier au moment de la consultation et peut donc évoluer par la suite si son instruction est encore en cours. Vos données sont le cas échéant actualisées au fur et à mesure du traitement de votre dossier.

*Remarque : si le traitement de votre dossier PAC 2021 n'est pas assez avancé pour permettre la restitution de vos données, un message vous invite à revenir ultérieurement.*

Pour accéder aux informations, cliquez sur le bouton 'ACCEDER A LA CONSULTATION DU RPG MAEC/BIO' situé en haut ou en bas à droite de cette page, ou cliquez selon votre choix sur l'onglet 'RPG' ou sur l'onglet 'Synthèse' au sein du menu 'MAEC/BIO' dans la barre située en haut de l'écran. Le contenu de ces deux onglets est le suivant :

**1. L'écran RPG MAEC/Bio permet de visualiser graphiquement vos éléments déclarés et engagés dans des MAEC (surfaciens, linéaires ou ponctuelles) ou dans des mesures d'aide à l'agriculture biologique.**

L'écran du RPG présente, en superposition de la photographie aérienne, les dessins de vos éléments MAEC et Bio ainsi que ceux de vos îlots et parcelles :

- **vos éléments MAEC et Bio déclarés** : il s'agit des éléments tels que vous les avez déclarés dans votre dossier PAC 2021 et qui ont pu être modifiés par la DDT(M)/DAAF dans les cas suivants :
  - si vous avez déposé un formulaire « Modification de la déclaration » ;
  - en cas d'imprécision de dessin ou d'erreur manifeste reconnues par l'administration.

## 5<sup>ème</sup> onglet : « PAIEMENTS »

Vous trouverez tous les paiements qui ont été fait sur le compte de l'exploitant :

- Paiements par date,
- Paiements par aides,
- Montant du à l'ASP.




The screenshot shows the 'telepac Campagne 2021' interface. At the top, there are navigation buttons for 'Navigation', 'Accueil', and 'Déconnexion'. Below the header, there is a menu with tabs for 'DOCUMENTS', 'SURFACES', 'DPB', 'MAEC / BIO', 'CALCUL DES AIDES', and 'PAIEMENTS'. The 'PAIEMENTS' tab is selected. Below the menu, there is a header for 'PAIEMENTS PAR DATE' and a table with the following columns: 'Date de virement', 'Montant versé sur votre compte (€)', 'Montant versé à des tiers (€)', 'Montant retenu par l'ASP (€)', 'Faits principaux du paiement (\*)', 'Montant détaillé par aide', and 'Relevé de situation'. The table contains the following data:

Date de virement	Montant versé sur votre compte (€)	Montant versé à des tiers (€)	Montant retenu par l'ASP (€)	Faits principaux du paiement (*)	Montant détaillé par aide	Relevé de situation
Total		0,00				
04/05/2022	19,00	0,00	243,00			Relevé du 04/05/2022
03/03/2022	2,00	0,00	0,00	Solde : BIO_MAB		Relevé du 03/03/2022
08/12/2021	5,64	0,00	0,00	Solde : Aides découplées - paiement de base - Aides découplées - paiement redistributif - Aides découplées - paiement vert		Relevé du 08/12/2021
18/10/2021	14,93	0,00	0,00	Avance : Aides découplées - paiement de base - Aides découplées - paiement redistributif - Aides découplées - paiement vert		Relevé du 18/10/2021

\* Pour chaque date, cette colonne mentionne les aides payées pour la première fois au titre de la campagne.





**DÉLÉGUER MON  
DOSSIER PAC À  
LA CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**

1. Se rendre dans le module  
« **Téléprocédures** »

1. Dans le menu déroulant, choisir  
« **Délégation à un organisme de services** ».

N° PACAGE :  
EARLA  
N° SIRET :  
Dernière connexion le 10/08/2022 à 11:28:12  
[► Modifier votre mot de passe](#)

**Téléprocédures**

- > Données de l'exploitation
- > Références bancaires
- > Dossier PAC 2021
- > **Délégation à un organisme de services**
- > Dossier PAC 2022
- > Expérimentation de la modification de la déclaration du dossier PAC2022
- > ABA/ABL 2022
- > ABA/ABL 2021
- > Aide caprine 2022
- > Aide caprine 2021
- > Aides ovines 2022
- > Aides ovines 2021
- > Aides VSLM 2022
- > Aides VSLM 2021

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h à 17h. [► Déconnexion](#)

**telepac** Bienvenue sur le site des téléservices des aides de la PAC

MENTIONS LÉGALES CONSEILS QUESTIONS / RÉPONSES CONDITIONNALITÉ FORMULAIRES ET NOTICES 2020 FORMULAIRES ET NOTICES 2021 FORMULAIRES ET NOTICES 2022

**TELEDECLARATION DU DOSSIER PAC 2022**

- La télédéclaration des dossiers PAC 2022 est fermée.
- Dérogations jachères SIE suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie : les modalités de déclaration ont été adaptées, reportez-vous à la notice "Dispositions générales relatives à la campagne 2022" dans l'onglet "Formulaires et notices 2022" ci-dessus

**TELEDECLARATION DES DEMANDES D'AIDES BOVINES 2022**

- Les télédéclarations des demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL), d'aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio (VSLM) pour 2022 sont fermées.

**Mise à jour des données de votre exploitation**

- Si nécessaire, mettez à jour vos données d'exploitation (identification, contacts, adresses, associés, coordonnées bancaires) à partir des rubriques "Données de l'exploitation" et "Références bancaires".

**Telepac sur mobile**

Installez l'application **telepac mobile** sur votre smartphone ou votre tablette Android.

Vous recevrez directement sur votre mobile des messages vous informant **en temps réel** du versement de vos aides PAC ou de l'arrivée d'un nouveau courrier de la DDT(M).



**La Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales vous propose de vous accompagner à la réalisation de votre Télédéclaration PAC.**

**Charlotte GEREST - Référente PAC**

**Tél: 04 68 3574 04 / 06 07 86 32 78**

1. Dans le menu déroulant, choisissez  
« **Chambre d'agriculture –  
Pyrénées Orientales** »

2. Cochez les cases « **OUI** » à :

- ✓ la signature (délégation)
- ✓ suivi administratif (accès aux données)

2. Puis, « **Confirmez la délégation** ».

ACCUEIL DÉLÉGATION FORMULAIRES ET NOTICES

N° PACAGE : 066000813 MONSIEUR BANYUL S BRUNO N° SIRET : 35388253300022

**TELEDECLARATION DE LA DELEGATION**

Sélectionnez dans la liste proposée ci-après l'organisme auquel vous confiez vos délégations (\*):  
(Si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre délégation n'apparaît pas dans la liste proposée, contactez la DDTM de votre département.)

Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales  
SCA ARTERRIS - 66  
SCV Vignoble Dom Brial

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (\*).

▶ ANNULER LA SAISIE

ACCUEIL DÉLÉGATION FORMULAIRES ET NOTICES

N° PACAGE : MONSIEUR | N° SIRET :

**TELEDECLARATION DE LA DELEGATION**

Sélectionnez dans la liste proposée ci-après l'organisme auquel vous confiez vos délégations (\*):  
(Si l'organisme auquel vous souhaitez confier votre délégation n'apparaît pas dans la liste proposée, contactez la DDTM de votre département.)

Adresse : 19 avenue de Grande Bretagne 66025 PERPIGNAN  
CEDEX

Représenté par : CORMARY BOURREL Myriam en qualité de : Directrice

Déleguez-vous la préparation de votre dossier PAC sans signature pour la campagne 2021 à cet organisme de services ?  Oui  Non

Déleguez-vous le suivi administratif à l'organisme de services pour la campagne 2020 ?  Oui  Non

Déleguez-vous le suivi administratif à l'organisme de services pour la campagne 2021 ?  Oui  Non

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (\*).

▶ CONFIRMER LA DÉLÉGATION ▶ ANNULER LA SAISIE

4. Cochez « **Non** » à recevoir par mail la confirmation de l'enregistrement de la délégation

5. Puis, « Accepter les conditions et signer électroniquement le dépôt de la délégation ».

6. Cliquez sur le lien pour consulter l'accusé de réception de votre délégation.



**À cette étape, vous avez demandé la délégation à la Chambre d'agriculture. Vous devez attendre à qu'elle soit acceptée.**

ACCUEIL DÉLÉGATION FORMULAIRES ET NOTICES

N° PACAGE : 065000813 MONSIEUR BANYULS BRUNO N° SIRET : 353825330022

**DELEGATION**

Voici la liste des délégations que vous confiez à l'organisme **Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales** :

- Délégation uniquement de la préparation de votre dossier PAC pour la campagne 2021.
- Délégation du suivi administratif pour la campagne 2020.
- Délégation du suivi administratif pour la campagne 2021.

Adresse : **19 avenue de Grande Bretagne 66025 PERPIGNAN CEDEX**

Représenté par : **CORMARY BOURREL Myriam** en qualité de : **Directrice**

**Pour que votre délégation soit prise en compte, vous devez la signer électroniquement sous telepac.** (Vous aurez encore la possibilité de modifier votre délégation tant que l'organisme désigné n'aura pas lui-même validé sous telepac la prise en charge de votre délégation).

**ATTENTION - La signature sous telepac de votre délégation à un organisme de services ne remplace pas l'engagement contractuel que vous devez conclure avec cet organisme.** Vous devez avoir préalablement contacté l'organisme et vous être assuré qu'il prend bien en charge votre déclaration.

A la suite de votre signature, souhaitez-vous recevoir par mail la confirmation de l'enregistrement de votre délégation et, ultérieurement, la décision de l'organisme de services auquel vous avez délégué (\*) ?  Oui  Non

Adresse de messagerie électronique :

Confirmation de l'adresse de messagerie :

(Si vous répondez Non et que vous ne renseignez donc pas d'adresse de messagerie électronique, vous pourrez tout de même consulter l'état de votre demande de délégation en vous connectant à telepac).

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (\*)

[▶ ACCEPTER LES CONDITIONS ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT LE DÉPÔT DE LA DÉLÉGATION](#) [▶ ANNULER L'OPÉRATION](#)

N° PACAGE : 065000813 MONSIEUR BANYULS BRUNO N° SIRET : 353825330022

**DELEGATION**

Vous venez de procéder le **24/03/2021** à la signature électronique auprès de l'organisme **Chambre d'agriculture - Pyrénées Orientales** des délégations suivantes :

- Délégation uniquement de la préparation de votre dossier PAC pour la campagne 2021.
- Délégation du suivi administratif pour la campagne 2020.
- Délégation du suivi administratif pour la campagne 2021.

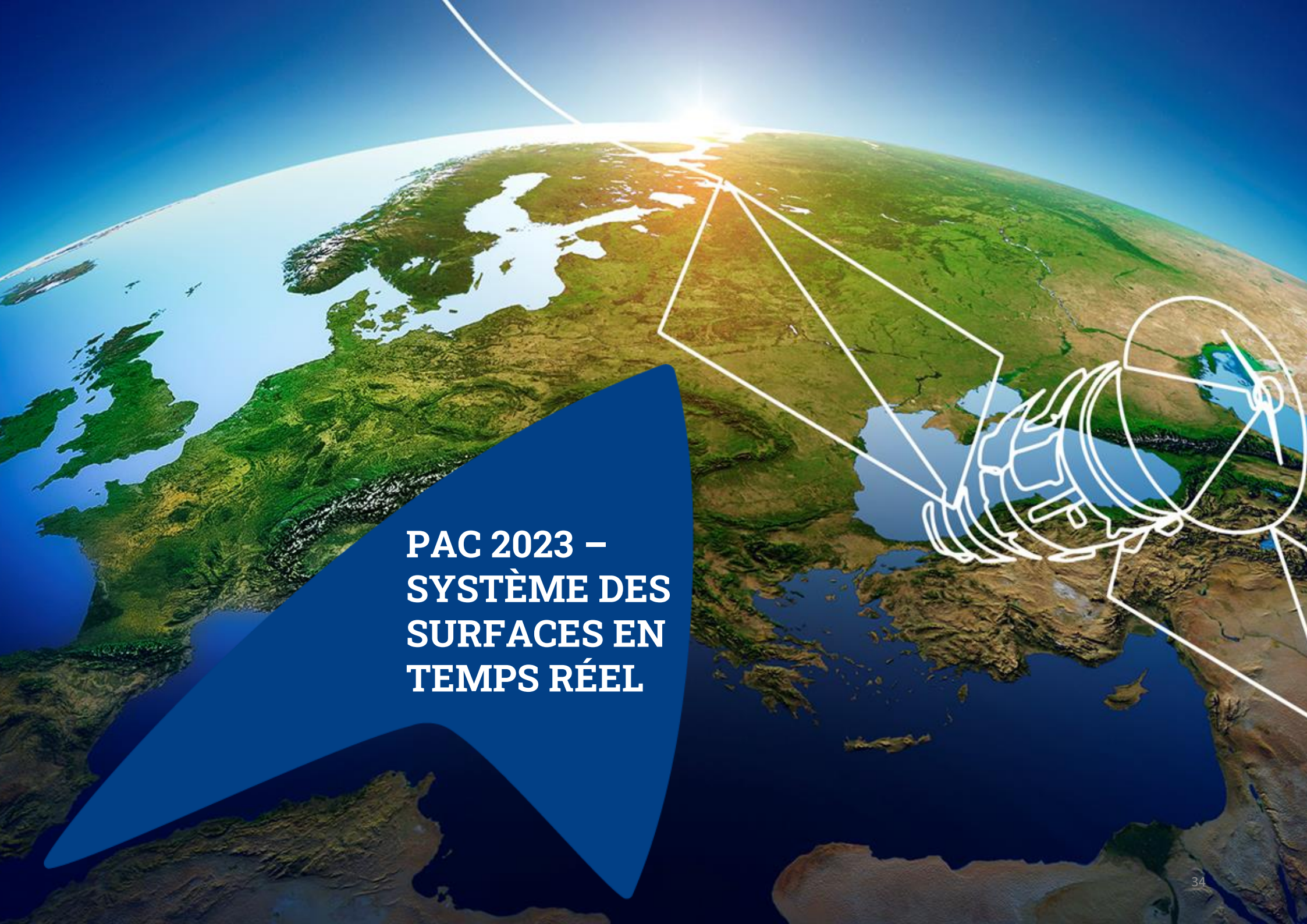
**Cliquez pour télécharger : à conserver**

[▶ Cliquez ici pour consulter l'accusé de réception de votre délégation.](#)

**ATTENTION - La signature sous telepac de votre délégation à un organisme de services ne remplace pas l'engagement contractuel que vous devez conclure avec cet organisme.** Vous devez avoir préalablement contacté l'organisme et vous être assuré qu'il prend bien en charge votre déclaration.

Vous pouvez à tout moment revenir sur telepac pour voir si l'organisme de services a accepté ou rejeté votre délégation, ou s'il ne s'est pas encore prononcé.

[▶ RETOUR ACCUEIL](#)

A satellite view of the Earth showing the Arctic region and parts of Europe and Asia. A white line diagram illustrates a satellite system with a central satellite and several ground stations connected by lines. A large blue arrow points from the bottom left towards the text.

**PAC 2023 –  
SYSTÈME DES  
SURFACES EN  
TEMPS RÉEL**



Dans le cadre de la future programmation de la **Politique agricole commune**, la PAC, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023, la Commission européenne a introduit un nouveau composant intitulé « **Système de suivi des surfaces agricoles en temps réel** ».

L'objectif de ce système est d'automatiser la vérification des parcelles déclarées et des activités agricoles.

L'application mobile « **Telepac Géophotos** » est l'un des outils utilisés dans ce cadre.

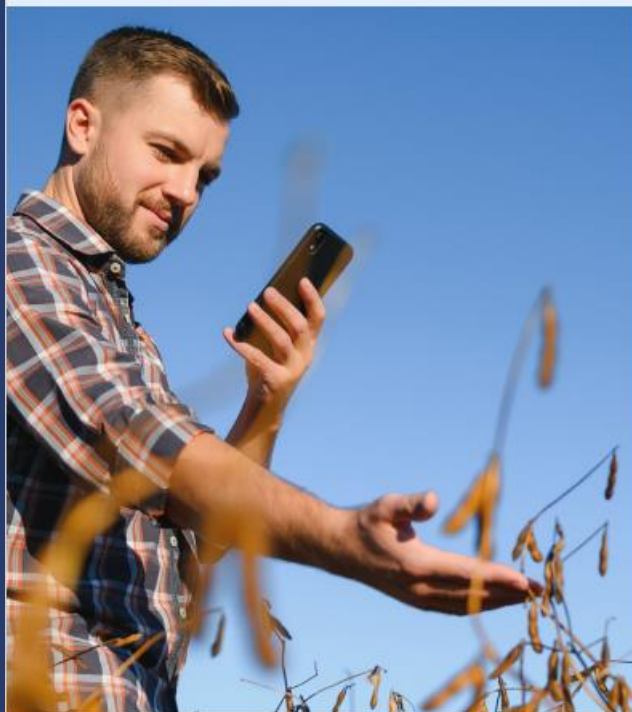


L'application est disponible sur Android et iOS



## LA FUTURE PAC, CE QUI NE CHANGERA PAS :

- une déclaration à déposer sur Télépac chaque année pour demander les aides et déclarer les surfaces,
- avec une date limite de dépôt à respecter,
- le maintien du RPG pour mesurer les parcelles,
- l'accompagnement possible par les organismes de service,
- des interlocuteurs directs en DDT,
- des paiements par l'ASP selon le calendrier habituel.



## L'APPLICATION TESTÉE DÈS LA CAMPAGNE 2022

Une application sur smartphone pour communiquer des photos géolocalisées et authentifiées de la parcelle.



- Mise à disposition par l'administration sur les « stores » des différents types de téléphones.
- Elle guidera l'exploitant dans sa prise de photos, sur des lieux précis, puis dans la transmission des photos à l'administration.
- Elle est disponible y compris hors connexion réseau téléphonique (même en « zones blanches »). Seul l'envoi des photos nécessitera une connexion (a posteriori des prises de photo/wifi à la maison par exemple).

[asp-public.fr](http://asp-public.fr)

ASP - Mission communication - avril 2022 - © Shutterstock

## PAC 2023

### Systeme de suivi des surfaces agricoles en temps réel



Une nouvelle relation  
entre l'administration  
et les agriculteurs

# LES GRANDS PRINCIPES

À partir de 2023, dans tous les États membres de l'Union européenne, une **relation renouvelée entre administration et bénéficiaires des aides** est mise en place.

L'accent est mis sur la **prévention et la correction des écarts entre les couverts déclarés par les bénéficiaires et ceux constatés par l'administration.**

## LES VÉRIFICATIONS DE LA DÉCLARATION PAC SERONT COMPLÉTÉES PAR :

- 1** des images satellites (une analyse de l'évolution des couverts grâce à l'intelligence artificielle),
- 2** une alerte transmise à l'exploitant par mail ou sms, lorsque l'analyse des images prises par satellite est non conclusive ou si une erreur de déclaration est constatée,
  - l'exploitant est alors invité à modifier sa déclaration.
  - si nécessaire, il lui sera demandé de fournir une photo géolocalisée via une application dédiée.
- 3** des déplacements terrain si nécessaires.



## LES + DU SYSTÈME DE SUIVI DES SURFACES :

- 1** L'administration informe l'exploitant lorsqu'il y a une erreur et lui donne l'opportunité de la corriger.
- 2** Les erreurs peuvent être rectifiées sans générer de pénalités financières à condition de respecter les délais impartis.
- 3** Une meilleure information de l'exploitant sur le traitement de son dossier avant paiement.
- 4** Davantage d'échanges avec l'administration dans l'intérêt de l'exploitant.

## 2022, UNE ANNÉE DE TEST

L'administration et les bénéficiaires pourront **tester ce nouveau système de suivi des surfaces en temps réel dès la campagne 2022**, en parallèle de la campagne normale pour laquelle l'instruction, le contrôle et le paiement seront réalisés comme en 2021.

### À NOTER :

Cette année de test n'aura aucun impact financier sur la campagne normale mais permettra à tous de s'approprier ces nouveaux outils.

Elle comprend la prise de photos géolocalisées et les modifications de déclaration.







**ACTUALITÉ PAC  
ET CRISE**

## **Actualité : PAC et crise**

- PAC 2023/2027, PSN et Ecodispositif
- MAE 2023
- PAC 2022 Acomptes
- Plan Résilience, aides alimentation
- Sécheresse

# PAC 2023 – 2027 ACTUALITÉ PSN

- **La PAC 2023/2027 est fixée dans un cadre, le PLAN Stratégique National (PSN).**
- **Lors des réunions du printemps, présentation du projet de PSN transmis par la France à l'Union Européenne.**
- **L'Union Européenne avait émis des observations sur la première version du PSN 2023-2027, en particulier sur Ecorégime/ Ecodispositif.**
- **C'est un point sensible car ce dispositif finance les pratiques vertueuses en terme d'environnement et va remplacer le paiement vert.**
  - **ne pas l'avoir c'est perdre.**
- **la PSN, prévoit 3 voies d'accès prévues: certification, pratiques et biodiversité.**

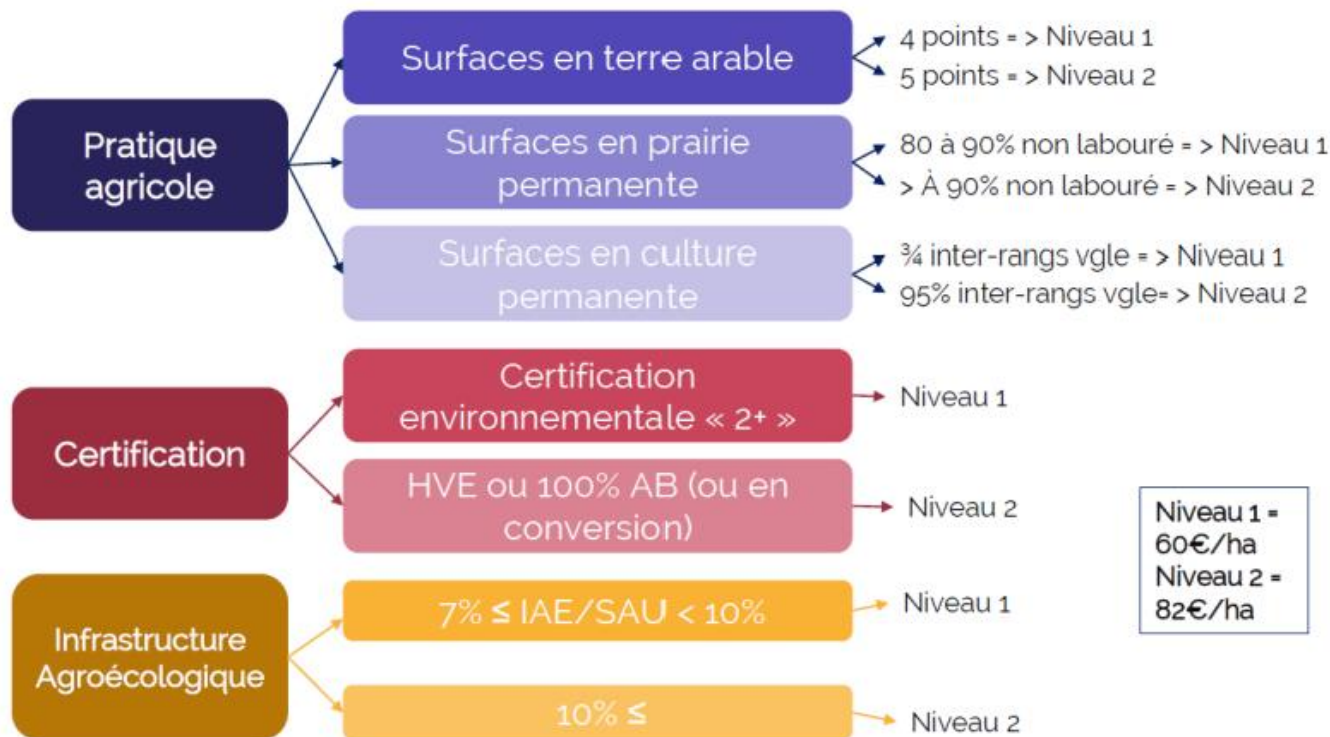
# REFORME PAC 2023

## LES POINTS CLEFS : ECODISPOSITIF

### Certification **Eco-régime**

3 voies

2 niveaux de rémunération



# **PAC 2023 – 2027**

## **ACTUALITÉ ÉCODISPOSITIF**

- **L'Union Européenne a fait une observation sur le montant du Bio et du HVE**
  - **Le Ministre a décidé de renforcer l'aide sur le bio: + 30 € soit 110 €/ ha**
  - **Obligation d'avoir 100 % des terres certifiées ou en conversion**
  - **Pas d'aide renforcée bio sur l'écodispositif si les parcelles touchent l'aide CAB**
- **Vous aurez un arbitrage entre l'accès à l'écodispositif par le Bio ou par les «pratiques »**
- **attentes de clarification sur le calcul des points pour les terres arables**
- **point d'alerte pour les systèmes mixtes avec élevage et cultures pérennes: obligation d'enherbement de l'interrang pour 75 % en niv 1 et 95 % en niv2**

# REFORME PAC 2023

## LES POINTS CLEFS : ÉCODISPOSITIF

### [Pilier 1] Eco-régime – travaux nationaux en cours

<b>Prairies temporaires et jachères</b>	5% à 30% TA	30% à 50% TA	≥50% TA		
	<b>2 points</b>	<b>3 points</b>	<b>4 points</b>		
<b>Fixatrices d'azote</b>	soja, luzerne, trèfle, haricot, pois, pois chiche, lentille, lupin, fève...	≥ 5% TA OU > 5ha		<b>2 points</b>	
		≥ 10% TA		<b>3 points</b>	
<b>Céréales d'hiver</b>	Selon hiver ou printemps : avoine, blé tendre, blé dur, épeautre, triticale, orge, seigle... / maïs	≥ 10% TA	<b>1 point</b>	<b>Plafond à 4 points</b>  Si total ≥ 10% TA <b>1 point</b>	
<b>Céréales de printemps</b>		≥ 10% TA	<b>1 point</b>		
<b>Plantes sarclées</b>		betterave, pommes de terre	≥ 10% TA		<b>1 point</b>
<b>Oléagineux d'hiver</b>		colza et navette d'hiver, moutarde...	≥ 7% TA		<b>1 point</b>
<b>Oléagineux de printemps</b>		tournesol, cameline, œillette, nyger...	≥ 5% TA		<b>1 point</b>
<b>Autres cultures de TA</b>	Légumes, riz, chanvre, lin, tabac, millet, sarrasin, maïs doux...	<b>1 à 5 points selon le %</b>			
<b>Faible surface en TA</b>		< 10 ha		<b>2 points</b>	
<b>Bonus Prairies permanentes</b>	10% à 40% SAU	40% à 75% SAU	≥ 75% SAU		
	<b>1 point</b>	<b>2 points</b>	<b>3 points</b>		

Eco-scheme – Scoring sur terres arables

# PAC 2023 – 2027

## ÉCODISPOSITIF RAPPEL SUR LES PRATIQUES

- **Pour les Systèmes pastoraux (PP > 75 % SAU), accès aisé à l'Ecodispositif.**
  - **5 points sur les terres arables acquis :**
    - **si les terres arables < 10 ha.**
    - **sinon, si TA > 10 ha il faut « plantes fixatrices N » > 10 % TA.**
- **Pour les Systèmes de polyculture/ élevage:**
  - **2 points acquis par les Prairies permanentes entre 40 et 75 % de la SAU.**
  - **Il manque 2 ou 3 points sur les terres arables acquis :**
    - **1 point avec céréales hiver > 10 % SAU.**
    - **1 point avec « plantes fixatrices N » > 5 % TA et 2 points si > 10 % TA**
    - **2 points si prairies temporaires entre 5 et 30 % TA.**

# MAEC (Programmation PAC 2023 – 2027)

- **1 nouveau dispositif qui se met en place à partir de mai 2023 !**
- **Dispositifs gérés par l'ÉTAT avec Pilotage DRAAF (changement / 2015-2020).**
- **Un AAP pour 2023 – 2024 avec possibilité d'avenant 2025 !**
  - **Date limite 30/09/2022**
- **Des enjeux localisés sur des périmètres définis.**
- **Des contrats entre Etat et bénéficiaires pour mesures localisées sur 5 ans.**

## 4 enjeux majeurs ont été identifiés au niveau régional :

### Enjeu 1 - Préservation et amélioration de la qualité de l'eau et de sa gestion quantitative

Il s'agit de diminuer la dégradation liée aux pollutions diffuses agricoles et de favoriser les systèmes économes en eau en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable ainsi que sur les bassins versants des masses d'eau en état dégradé ou en déséquilibre quantitatif.

### Enjeu 2 - Préservation et restauration de la biodiversité

Il s'agit de maintenir et de favoriser les pratiques favorables à la conservation des milieux ou des espèces notamment dans les sites Natura 2000, les aires protégées et les zonages des plans nationaux d'actions (PNA).

### Enjeu 3 – Préservation de l'équilibre des milieux agropastoraux

Il s'agit de maintenir le pastoralisme collectif dans son ensemble, de maintenir du pastoralisme individuel dans certaines zones et de **soutenir le pastoralisme dans la lutte contre les incendies (DFCI).**

Enjeu 4 - Soutien des exploitations en grandes cultures en zone à faible potentiel agronomique et maintien de la polyculture élevage et riziculture

Mesures Elevage



# MAEC (Programmation PAC 2023 – 2027)

## Pour les PO :

- **Plusieurs PAEC Biodiv portés par les gestionnaires N2000 et PNA**
  - *PNR Pyrénées Catalanes*
  - *SMCGS*
  - *PNR Corbières Fenouillèdes*
  - *SMBV Salses Leucate – RIVAGE*
  - *CC ACVI – Massif albères*
- **Plusieurs PAEC Eau portés par les Collectivités locales**
- **1 PAEC AFP/GP pour gérer la SHP collective (Pastoralisme collectif)**
- **1 PAEC CA66 pour la DFCI départementale (enjeu pilotage départemental avec concertation COPIL)**
  - **+ SHP individuelle (Périmètre : plaine uniquement !)**
  - **+ Eau sur secteurs hors animation CC**

# PAC 2022 Trésorerie et acompte

Versements à mi-octobre:

- De l'ICHN à hauteur de 85% au lieu 75
- Aides découplées à hauteur de 70% au lieu de 50%

## SÉCHERESSE

- Alerte au Préfet et DDTM dans l'été
  - Attente automne et descente estive pour démarrer la procédure
- faites photos et conserver les données (rendement, pratiques/ dates ...)

## PLAN DE RESILIENCE Aides alimentation animale

Info dans la News et dossiers déposés en juin sur plateforme ASP:

- Instruction en cours à la DDTM avant envoi ASP fin du mois septembre.
- Paiement prévu pour début octobre.
- [Mesures d'aides](#)



[po.chambre-agriculture.fr](http://po.chambre-agriculture.fr)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES